

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL**

SYNDICAT D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT DU SUD-EST DES ARDENNES

SEANCE DU 05 DECEMBRE 2014

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Comité Syndical	193
En exercice	193
Qui ont pris part à la délibération	108

L'an deux mille quatorze

et le cinq décembre

à 14 heures30, Le Comité Syndical du Syndicat, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

Monsieur Bernard BESTEL

Date de la convocation

21 novembre 2014

Nombre de Membres présents : 108

Date d'affichage

05 décembre 2014

Madame Chantal CARPENTIER est élue secrétaire de séance à l'unanimité

Objet de la Délibération

**PARTICIPATIONS,
TARIFS ET
REDEVANCES 2015****PARTICIPATIONS, TARIFS ET REDEVANCES 2015**

Vu la délibération 2013-23 du Comité syndical du 12 décembre 2013 fixant les participations, tarifs et redevances pour l'administration générale, l'eau potable et l'assainissement non collectif pour l'année 2014

Le Comité syndical par 108 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, fixe pour l'année 2015 les participations, tarifs et redevances :

VOTE :**POUR : 108****CONTRE : 0**

1. pour l'administration générale : participation inchangée ;
2. pour l'eau potable, suivant l'annexe 1 jointe à la présente délibération ;
3. pour l'assainissement non collectif : tarifs et redevances inchangés

**DELIBERATION
N° 2014/27**

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Le Président,

Bernard BESTELaprès dépôt en Sous Préfecture
le :et publication ou
notification

du 05 décembre 2014

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.